

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nancy Brisebois

<https://www.cadre21.org/membres/6059a392fe7847c0a6230d0c>

Date d'obtention : 2023-11-06 18:37:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il y a des étapes à suivre avant de contacter les policiers. Prendre des photos et/ou les distribuer est illégal.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mieux cibler mes interventions auprès des jeunes et de le faire selon la loi.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

ne pas regarder le contenu de leur cellulaire.